

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne
tenue le mercredi 4 juin 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
formant quorum sous la présidence de M. Marc
Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Sylvain Tousignant
M. Denis Levesque, directeur général
Mme Isabelle Lewis, chef de cabinet adjointe

CE-2008-523-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-524-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que
présenté.

**CE-2008-525-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 28 MAI 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du
Comité exécutif tenue le 28 mai 2008, tel que soumis par le secrétaire,
Me Denis Bouffard.

**CE-2008-526-DEC AUTORISATION / INSTALLATION DE
BANDEROLES / SALAISON LIMOGES / RUE
CHAPLEAU / 16 JUIN AU 6 JUILLET 2008**

ATTENDU la demande faite par le propriétaire de la Salaison Limoges,
M. Claude Limoges, afin d'installer des banderoles devant son commerce
situé au 126, rue Chapleau, du 16 juin au 6 juillet, et ce, afin de souligner
le 40^e anniversaire de la Salaison Limoges ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise le propriétaire,
M. Claude Limoges à installer des banderoles devant son commerce
situé au 126, rue Chapleau, du 16 juin au 6 juillet 2008, et ce, afin de
souligner le 40^e anniversaire de la Salaison Limoges.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Mme Marie-Josée
Chicoine, chef inspecteur au service planification et développement
urbain à la Direction de l'aménagement du territoire.

**CE-2008-527-DEC MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO
CE-2008-374-DEC / CRÉATION DU COMITÉ
RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT /
PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES
DE LA VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-374-DEC adoptée le 30 avril 2008 créant un comité de développement et de plantation d'arbres de la Ville de Terrebonne ayant pour mandat d'élaborer, de planifier, d'éduquer et de promouvoir un programme à multiples volets favorisant la participation active du milieu à la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Terrebonne et de plus, analyser les différents projets qui seront soumis à la Ville dans le cadre du programme de plantation d'arbres et formuler les recommandations d'usages au Comité exécutif ;

ATTENDU l'intérêt manifesté par Mme Claudine Éthier, représentante de l'Association forestière de Lanaudière, de participer aux travaux dudit comité ;

Il est unanimement résolu que la résolution numéro CE-2008-374-DEC soit et est modifiée afin d'y ajouter comme participants audit comité :

- Mme Claudine Éthier, représentante de l'Association forestière de Lanaudière ;
- Mme Isabelle Lewis, ou son substitut, du service des communications de la Ville de Terrebonne.

Que copie de la résolution numéro CE-2008-374-DEC ainsi que de la présente soit transmise à Mme Éthier et Mme Lewis.

CE-2008-528-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 2 mai 2008.
-

CE-2008-529-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a procédé à l'achat d'arbres pour un montant de 78 575\$ et que cette transaction aurait dû être financée par le fonds de l'arbre ;

ATTENDU QUE les disponibilités du fonds de l'arbre seront effectives suite au dépôt du rapport financier 2007, il y aurait lieu d'avancer ce montant à même la réserve pour imprévus afin de payer les fournisseurs ;

ATTENDU QUE la réserve pour imprévus sera renflouée par le fonds de l'arbre après le dépôt du rapport financier ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Raymond Champagne, trésorier de la Ville de Terrebonne, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 78 575\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Raymond Champagne et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 78 575\$ du poste budgétaire numéro 02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 02-751-00-628 (achat d'arbres), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 4 juin 2008.

**CE-2008-530-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Annie Sears au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire, classe 4, à compter du 8 juin 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2008-531-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER BLA-27052008-DW / DIRECTION DU
GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du greffe et affaires juridiques relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-27052008-DW ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Jacques Plante et Me Denis Bouffard relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro BLA-27052008-DW.

**CE-2008-532-DEC DÉMISSION / CHARGÉE DE PROJETS À LA
GESTION ET COORDINATION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES AU SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU
MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU la lettre de démission de Mme Marie-Élaine Deveault, chargée de projets à la gestion et coordination des matières résiduelles au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 30 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de ladite lettre ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte la démission de Mme Marie-Élaine Deveault, chargée de projets à la gestion et coordination des matières résiduelles au service de

l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, effective au plus tard le vendredi 27 juin 2008.

CE-2008-533-DEC MODIFICATION À LA RÉOLUTION CE-2008-436-DEC / SOUMISSION / REMORQUAGE – SECTEURS 1-2-3-4-5-6

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-436-DEC adoptée le 7 mai 2008 acceptant les offres de service suivantes pour le remorquage dans les secteurs 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (ODS-2008-01);

Secteur 1	A.L. Remorquage
Secteur 2	Carrosserie 440 inc.
Secteur 3	Groupe Lussier inc.
Secteur 4	Carrosserie 440 inc.
Secteur 5	A.L. Remorquage
Secteur 6	Carrosserie 440 inc.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution pour y remplacer, pour le secteur 6, Carrosserie 440 inc. par **Groupe Lussier inc.** considérant qu'un document égaré a été retrouvé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-436-DEC soit et est modifiée afin d'y lire :

Secteur 6 Groupe Lussier

datée du 15 février 2008.

CE-2008-534-DEC PROPOSITION DE BFI CANADA / DEMANDE DE RACCORDEMENT À L'AQUEDUC MUNICIPAL PAR BFI CANADA / USINE DE TRIAGE LACHENAIE / RÉOLUTION CE-2008-470-DEC

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-470-DEC adoptée le 14 mai 2008 autorisant l'alimentation du futur bâtiment des employés et l'installation d'une borne-fontaine pour la protection incendie mais ne retenant pas la demande pour l'usage de l'eau aux fins d'alimentation d'une rampe de diffusion dédiée à la neutralisation des odeurs ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport daté du 4 juin 2008 de M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'engagement de BFI Canada pour l'utilisation de l'eau brute provenant des étangs aérés de leur site ou tout autre source d'eau non traitée pour le contrôle de la poussière sur les chemins d'accès aux différentes cellules et que ladite compagnie soit également autorisée à utiliser l'eau de l'aqueduc pour l'alimentation de la rampe de diffusion considérant qu'une étude effectuée par l'école Polytechnique de Montréal conclut à l'impossibilité d'utiliser l'eau brute.

CE-2008-535-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE STABILISATION DE LA FONDATION DE RUE ET DE PAVAGE SUR LE BOULEVARD DES SEIGNEURS ENTRE LES RUES DE TILLY ET DE LIVAUDIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux de stabilisation de la fondation de rue et de pavage sur le boulevard des Seigneurs, entre les rues de Tilly et de Livaudière ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mai 2008, à savoir ;

Construction Anor (1992) inc.	482 357,49\$ <i>révisé</i>
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	482 925,94\$
Asphalte Desjardins inc.	484 532,79\$
Maskimo Construction inc.	486 790,37\$
Simard-Beaudry Construction inc.	490 125,83\$
Construction Soter inc.	492 786,86\$
Sintra inc. (Laurentides-Lanaudière)	513 529,90\$
Construction DJL inc.	663 636,72\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Anor (1992) inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 30 mai 2008 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION ANOR (1992) INC.** pour des travaux de stabilisation de la fondation de rue et de pavage sur le boulevard des Seigneurs, entre les rues de Tilly et de Livaudière, pour un montant de 427 337,77\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 373. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0152 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-536-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES PARCS DES MÉSANGES, JEAN-GUY-CHAPUT, CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD, PHILIPPE-VILLENEUVE ET DU RUISSEAU / LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement des parcs, programme 2008, lot numéro 1, soit les parcs des Mésanges, Jean-Guy-Chaput, Charles-Édouard-Renaud, Philippe-Villeneuve et du Ruisseau ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mai 2008, à savoir ;

Transport & Excavation Mascouche inc.	731 331,80\$
Paysagiste S. Forget inc.	740 188,99\$
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	799 086,15\$
Les Entreprises Bucaro inc.	802 926,15\$
Valgeau inc.	809 571,64\$
Groupe Benoit inc.	813 540,06\$
Les Entreprises V.G. inc.	819 534,58\$
Aménagement Sud-Ouest	894 381,99\$
Ramcor Construction inc.	898 105,74\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 mai 2008 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2008, lot numéro 1, soit les parcs des Mésanges, Jean-Guy-Chaput, Charles-Édouard-Renaud, Philippe-Villeneuve et du Ruisseau, pour un montant de 647 913\$ (taxes en sus).

Qu'un montant de 614 150\$ (taxes en sus) soit financé à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 397 et qu'un montant de 33 763\$ (taxes en sus) soit financé à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 356.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0146 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2008-537-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA POMMERAIE / LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement des parcs, programme 2008, lot numéro 2, soit le parc de la Pommeraie ;

ATTENDU QUE onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mai 2008, à savoir ;

Transport & Excavation Mascouche inc.	633 192,06\$
Les Pavages Tallarita Canada inc.	634 183,11\$
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	656 962,98\$
Paysagiste S. Forget inc.	669 310,37\$
ABC Rive-Nord inc.	702 461,89\$
Les Entreprises V.G. inc.	724 450,37\$
Les Entreprises Bucaro inc.	731 732,50\$
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	731 788,39\$
Construction Anor (1992) inc.	754 878,65\$
Les Constructions Percan inc.	759 606,42\$
Groupe Benoit inc.	784 902,85\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 mai 2008 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2008, lot numéro 2, soit le parc de la Pommeraie, pour un montant de 560 967,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 397. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0148 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-538-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES PARCS
ANDRÉ-GUÉRARD, LOUIS-GILLES-OUMET
ET DAUNAIS / LOT 3**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement des parcs, programme 2008, lot numéro 3, soit les parcs André-Guérard, Louis-Gilles-Ouimet et Daunais ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mai 2008, à savoir ;

Paysagiste S. Forget inc.	802 734,84\$ <i>corrigé</i>
Les Pavages Tallarita Canada inc.	846 874,60\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	858 235,18\$
Les Entreprises Bucaro inc.	907 666,53\$ <i>corrigé</i>
Construction Anor (1992) inc.	959 813,09\$
Groupe Benoit inc.	963 685,67\$
A.B.C. Rive-Nord inc.	1 049 248,75\$
Les Constructions Percan inc.	1 065 194,04\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de Paysagiste S. Forget inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 mai 2008 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **PAYSAGISTE S. FORGET INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2008, lot numéro 3, soit les parcs André-Guérard, Louis-Gilles-Ouimet et Daunais, pour un montant de 711 171,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 397. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0149 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-539-REC SOUMISSION / ÉCLAIRAGE DES TERRAINS
DE SOCCER AUX PARCS DUMAIS ET
ANGORA TERRAIN NUMÉRO 2**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'éclairage des terrains de soccer aux parcs Dumais et Angora terrain numéro 2 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mai 2008, à savoir ;

Pierre Marchand inc.	458 272,50\$ <i>non conforme</i>
Chagnon (1975) ltée	467 964,74\$
Bruneau Électrique inc.	477 859,87\$
J.L. Le Saux ltée	494 789,88\$
Lumidaire inc.	499 637,65\$
Fine Pointe Tech inc.	538 269,27\$
Neolect inc.	594 862,54\$
Pierre Brossard (1981) ltée	639 970,15\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Chagnon (1975) ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 27 mai 2008 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **CHAGNON (1975) LTÉE** pour des travaux

d'éclairage des terrains de soccer aux parcs Dumais et Angora terrain numéro 2, pour un montant de 414 586,70\$ (taxes en sus).

Qu'un montant de 227 632,90\$ (taxes en sus) soit financé à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 397 et qu'un montant de 186 953,80\$ (taxes en sus) soit financé à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 378.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0145 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-540-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉFECTION DU
STATIONNEMENT ET DE LA PATINOIRE AU
PARC ANDRÉ-GUÉRARD**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réfection du stationnement et de la patinoire au parc André-Guérard ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mai 2008, à savoir ;

Pavage des Moulins inc.	546 673,21\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	577 666,03\$ <i>pas d'addenda</i>
Paysagiste S. Forget inc.	601 003,61\$
Construction Anor (1992) inc.	617 169,19\$
Les Pavages Tallarita Canada inc.	646 020,90\$
Asphalte Desjardins inc.	656 249,99\$
Les Entreprises Bucaro inc.	691 813,58\$
A.B.C. Rive-Nord inc.	713 614,04\$ <i>corrigé</i>
Groupe Benoit inc.	750 938,97\$
G. Giuliani inc.	859 539,74\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 mai 2008 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **PAVAGE DES MOULINS INC.** pour des travaux de réfection du stationnement et de la patinoire au parc André-Guérard, pour un montant de 484 317,35\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 355. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0147 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-541-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX
ORGANISMES DU MILIEU / RENCONTRE DU
28 MAI 2008 / COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 28 mai 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Club de gymnastique Viagym sélection olympique canadienne de trampoline	3 000
Club de natation Torpille challenge printemps	420
Télévision régionale des Moulins 30 ^e anniversaire	1 200
Club de scrabble 15 ^e anniversaire	600
Les Amis de simon 15 ^e anniversaire	1 000
Carrefour familial des Moulins fête Croque Bonheur	500
Club Optimiste Arc-en-Ciel bonjour voisin	500
Échange gardiennage des Moulins épluchette annuelle familiale	500
CPE Gamin-Gamine de Terrebonne fête de la semaine des services de garde	175

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

CE-2008-542-DEC FÊTE CANINE / REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES CANINS / PARC ANGORA / 9 AOÛT 2008

ATTENDU la demande du Regroupement des propriétaires canins de Terrebonne pour tenir une Grande fête canine au parc Angora, le samedi 9 août 2008 de 10h à 15h (remis au lendemain en cas de mauvaise température);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Regroupement des propriétaires canins de Terrebonne à tenir une Grande fête canine au parc Angora le 9 août prochain (remis au lendemain en cas de mauvaise température), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 7 qui suivent :

- 1) Chiens**
Que les chiens puissent circuler sans laisse à l'intérieur des clôtures temporaires aménagées à cet effet ou en laisse sur le site de l'événement pour la tenue de l'activité seulement.
- 2) Musique**
Que la transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.
- 3) Kiosques**
Que l'aménagement de kiosques est autorisé.
- 4) Stationnement**
qu'une tolérance de stationnement est accordée aux abords du parc.
- 5) Produits comestibles**
Que la vente et le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du

comité organisateur sont autorisés à faire le transport de ces produits.

6) Vente

Que les partenaires et différents intervenants du RPCT puissent vendre et promouvoir leurs produits ou services à leur kiosque attiré la journée de l'événement.

7) Affiches publicitaires

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire est permise pour la durée de l'événement sur le site ou devant les kiosques.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2008-543-DEC DEMANDE DE FERMETURE DE RUE DANS LE
CADRE DE LA FÊTE DES VOISINS 2008 / RUE
PIERRE-RIVIÈRE / 7 JUIN 2008**

ATTENDU QUE le 7 juin prochain se déroulera à travers plusieurs villes du Québec des fêtes de quartier sous le thème la « Fête des Voisins » ;

ATTENDU la demande de Mme Véronique Tremblay, domiciliée au 781, rue Pierre-Rivière pour tenir la « Fête des Voisins » sur la rue Pierre-Rivière, le samedi 7 juin 2008, de 11h à 16h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser Mme Véronique Tremblay, domiciliée au 781, rue Pierre-Rivière, à tenir la « Fête des Voisins » sur la rue Pierre-Rivière, le samedi 7 juin 2008, de 11h à 16h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique

Que la transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

2) Produits comestibles

Que le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique.

3) Affiches publicitaires

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire est permise pour la durée de l'événement sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2008-544-DEC RANDONNÉE MÉLI-VÉLO / GPAT / 8 JUIN
2008**

ATTENDU la demande du Groupe Plein Air Terrebonne pour tenir une randonnée familiale à vélo (Méli-Vélo), le dimanche 8 juin 2008, de 6 h 30 à 16 h ;

ATTENDU QUE les activités débuteront par les inscriptions et le départ suivra sur le boulevard des Braves jusqu'à la rue Saint-Louis, face à l'église, et que la randonnée se terminera à l'Île-des-Moulins accompagnée de restauration et activités ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Groupe Plein Air

Terrebonne à tenir une randonnée familiale à vélo (Méli-Vélo), le dimanche 8 juin 2008, de 6 h 30 à 16 h, selon le trajet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans les différents sites pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

5) Surveillance policière

Les rues empruntées seront sous la surveillance policière pour le passage des cyclistes.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2008-545-DEC SUBVENTION / INTERVENTION DANS LES PARCS / TRAVAIL DE MILIEU / MAISON DES JEUNES TERREBONNE 2003 INC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accorder une subvention d'un montant n'excédant pas 85 000\$ à la Maison des jeunes Terrebonne 2003 inc. pour les activités décrites à l'offre de services datée du 1^{er} mai 2008. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0142 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-546-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Vice-Président

Secrétaire